

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de AUBIET

Le Président de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone à l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'arrêté n° 2025-001 en date du 13 mai 2025, Une enquête publique concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Aubiet, pour l'installation d'un supermarché, est organisée pour une **durée de 31 jours consécutifs, du mardi 10 juin 2025 à 9h au jeudi 10 juillet 2025 à 17h inclus**, afin de recueillir les observations et propositions du public.

Par décision n° E25000028/64 en date du 10/04/2025, Madame la Présidente du tribunal administratif de Pau a désigné Monsieur René SEIGNEURIE, cadre supérieur EDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alexis CAHUZAC, agent de l'Etat au sein du ministère de la justice, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique comprend un exposé sur les incidences environnementales, contient la dispense d'évaluation environnementale et les avis des collectivités territoriales.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier :

- à la mairie de Aubiet (place de la Mairie, 32270 AUBIET), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 17h00, les mardis 8h30 à 12h00 ;
- au siège de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone -3CAG (53 Boulevard du Nord 32200 Gimont), du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 et de 13h30 - 17h ; le mercredi de 8h30 - 12h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le registre numérique dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/aubiet-mise-en-compatibilite-plu> , un ordinateur pourra être mis à disposition à la mairie de Aubiet et au siège de la 3CAG.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Aubiet et au siège de la 3CAG ;
- Par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de la 3CAG, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur – mise en compatibilité du PLU de Aubiet – Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone - 53 Boulevard du Nord 32200 Gimont » ;
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : aubiet-mise-en-compatibilite-plu@mail.registre-numerique.fr

Le **commissaire** enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Aubiet, place de la Mairie, 32270 Aubiet :

- Le mardi 10 juin 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 30 juin 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le jeudi 10 juillet 2025 de 14h00 à 17h00,

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Aubiet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil Communautaire de la Communauté de Communes pour approbation.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi qu'à la Mairie de Aubiet, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables sur le site internet de la 3CAG à l'adresse suivante : <https://www.3cag.fr/urbanisme>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.